# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 21 novembre 2017

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 31 octobre 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 H 30 et il est procédé à l'appel des présents.

Alain LEMARCHAND, Patrick MAUGARS, Augustin CORGE, Anne DUVAL, Françoise VASSEUR, Anne-Sophie MILARD, Marie-France KULEZYNSKI, Dominique FOURNEAUX, Philippe SEMENT, Sébastien BROSSARD Armelle LEFEBVRE donne procuration à Patrick MAUGARS Michel LEVALLOIS donne procuration à Augustin CORGE

**Absente excusée : Leslie CLERET** 

**Absents : Cécile KOBIELA, Franck GALLAY** 

Le quorum étant assuré, Anne-Sophie MILARD est désignée pour assurer les fonctions, qu'elle a acceptées, de secrétaire de séance.

## <u>Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des</u> délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 octobre 2017

# 2017-29 Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la délibération du 26 novembre 2012 approuvant la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme iXBUS proposée par la société JVS-Mairistem.

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions règlementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité;
- Donne son accord pour le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Eure, représentant l'Etat à cet effet ;
- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.

#### 2017 – 30 Ouverture des commerces de détails

Depuis 2016, la décision d'ouvrir un commerce le dimanche est de la compétence du conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents autorise l'ouverture des commerces de détails implantés sur la commune pour l'année 2018, 5 dimanches sont autorisés soit les 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

## 2017 \_- 31 Tarifs garderie

Monsieur le Maire propose de modifier l'horaire du soir de la garderie. Actuellement celle-ci ferme à 18 heures et une pénalité de 2 € est appliquée.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fermer la garderie à 18 H 15 sans pénalité à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

La pénalité de 2 € sera appliquée après 18 H 15.

### 2017 - 32 Décisions Modificatives

Le photocopieur de l'école maternelle doit être remplacé.

Un crédit de 1 300 € sera ouvert sur l'opération 317 article 2183 et déduit du 020 dépenses imprévues.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait le point de différentes affaires en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.